

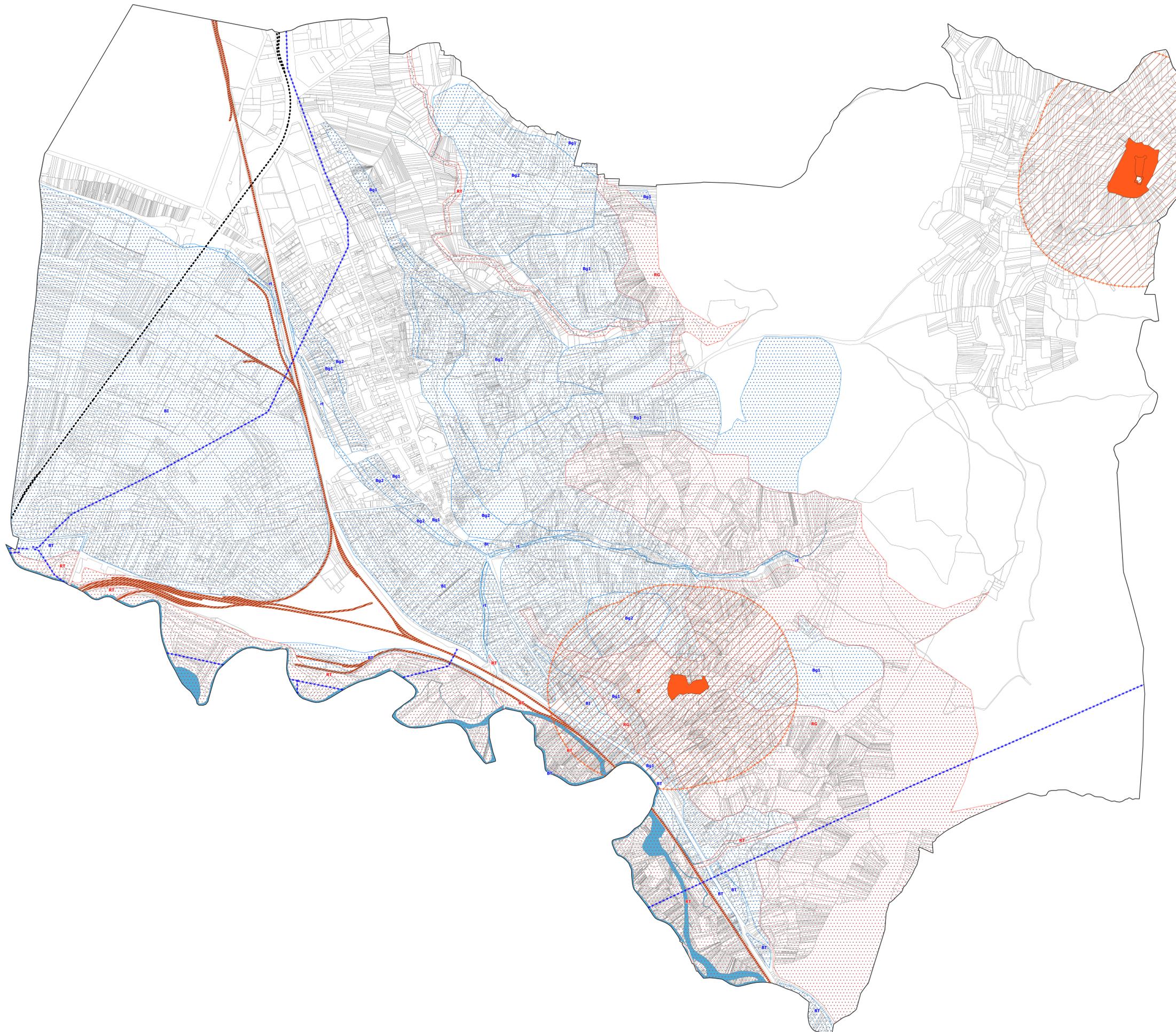
Commune d'Ambérieu-en-Bugey

PLAN LOCAL D'URBANISME

Elaboration prescrite par délibération du conseil municipal : le 25 juin 2012

Plan des servitudes d'utilité publique

Approuvé par le conseil municipal : le 28 février 2020



Servitudes :

-  AC1 : Servitude de protection des monuments historiques (monument historique)
-  AC1 : Servitude de protection des monuments historiques (périmètre)
-  AS1 : arrêtés portant déclaration d'Utilité publique relatifs à la protection des eaux potables et plans (non représenté sur la carte)
-  EL11 : Servitudes relatives à l'interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
-  I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PM1 : Servitudes relatives aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles :
-  Zones rouges :
-  RT, rt : crues torrentielles
-  RG : mouvement de terrain
-  Zones bleues :
-  BT, bt : crues torrentielles
-  BI : remontées de nappes phréatiques
-  Bg1, Bg2 : mouvement de terrain
-  PT1 : Servitudes relatives à la protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électro-magnétiques (non représenté sur la carte)
-  PT2 : Servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles : plans de servitudes France-télecom (liaison hertzienne) (non représenté sur la carte)
-  T1 : Servitudes relatives aux voies ferrées
-  T4 : Servitude aéronautique de balisage (non représenté sur la carte)
-  T5 : Servitude aéronautique de dégagement (non représenté sur la carte)

Autres informations :

-  Parcelles cadastrales
-  Hydrographie

